



Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 3 avril 2018

Madame la Directrice Académique,

La suppression de plus de 5000 postes de RASED entre 2007 et 2012, soit 1/3 des effectifs, a considérablement affaibli la prise en charge des élèves en difficulté. Depuis 2012, la baisse est enrayée, cependant les re-crétions qui ont eu lieu sont loin d'être à la hauteur des besoins des écoles, des enseignants et des élèves les plus fragiles.

Cette année encore les départs en formation spécialisée sont insuffisants. Beaucoup de postes E, D, F, G, ne sont pas pourvus faute de collègues ayant reçu la formation.

Pour le SNUipp-FSU 76 il est indispensable :

- De compléter les équipes RASED existantes pour garantir la présence des 3 spécialités d'enseignant-e-s spécialisé-e-s (à dominante pédagogique, à dominante rééducative et psychologues).
- De créer de nouvelles équipes de RASED afin que les professionnels puissent intervenir dans toutes les écoles.
- D'assurer le recrutement des psychologues de l'éducation nationale et de relancer les départs en formation spécialisée des enseignants à la hauteur des besoins.
- De garantir toute leur place aux missions de prévention et d'adaptation scolaire dans le cadre des RASED.

Le SNUipp-FSU dénonce cette nouvelle formation CAPPEI : elle réduit encore le nombre d'heures de 400 à 300 ; de plus elle prône la notion de personne ressource au détriment de l'aide directe aux élèves et l'inclusion systématique.

Dans notre académie les remontées du terrain sont très critiques sur la formation dispensée: le nombre d'heure prévu n'est pas entièrement assuré, le contenu est inadapté parce que trop global, les critères d'évaluation ne sont pas précisés...

Nous demandons :

- Un volume de formation minimal de 400 heures
- Un pré stage de 3 semaines

- La présentation d'un écrit professionnel plutôt qu'un simple dossier.
- Le remplacement de tous les collègues partis en formation
- La mise en place d'un cadrage national de reconnaissance des fonctions de tuteur.

Le SNUipp-FSU 76 demande une nouvelle fois que les différences de spécialisation soient maintenues et apparaissent sur les postes, conformément à ce que le ministère a confirmé au SNUipp-FSU national.

Par ailleurs, Le président de la République a ouvert les *Assises de la maternelle* en annonçant la scolarisation obligatoire dès 3 ans.

L'école maternelle, aujourd'hui non obligatoire, est pourtant fréquentée par la quasi-totalité des enfants de 3 ans.

Cette annonce ne dit rien en revanche sur la question incontournable de la qualité de cette scolarisation. Les dernières comparaisons internationales montrent en effet un retard de la France en termes de conditions d'accueil, de taux d'encadrement et de formation des personnels.

Pour le SNUipp-FSU, l'école maternelle doit conserver une feuille de route ambitieuse. Cela passe par une amélioration des conditions d'accueil et d'apprentissage avec notamment une diminution des effectifs par classe, de la formation pour les enseignantes et les enseignants dans le cadre des programmes de 2015.

Rendre la maternelle obligatoire sans investir pour une meilleure qualité de scolarisation ne reviendrait qu'à entériner la situation actuelle avec ses réussites mais aussi ses faiblesses.

Enfin, nous nous félicitons de la réussite de la journée de grève et de manifestation du 22 mars.

Le gouvernement ne doit pas se rassurer en minimisant le mécontentement réel qui existe dans la Fonction Publique, il doit ouvrir de véritables négociations, notamment sur le pouvoir d'achat et la création d'emplois statutaires.

Le SNUipp-FSU avec les autres organisations syndicales restera mobilisé pour la préservation et le renforcement des services publics, l'amélioration des conditions de travail des agent-e-s de la Fonction Publique.